



RELATIONS FRANCO-LATINO-AMERICAINES
L'ALLIANCE DU PACIFIQUE : NOUVELLE ZONE ATTRACTIVE DE LIBRE-ECHANGE EN
AMERIQUE LATINE

Lancée en avril 2011 par le Chili, la Colombie, le Pérou et le Mexique, qui visent une intégration très étroite de leurs économies, l'Alliance du Pacifique constitue une nouvelle zone de libre-échange.

Cette initiative a pour but d'approfondir l'intégration des quatre économies et de définir des actions conjointes afin de consolider les liens économiques avec l'Asie-Pacifique, sur la base des accords commerciaux bilatéraux existants entre les États.

L'Alliance du Pacifique a également pour vocation d'établir un système d'intégration latino-américain qui fasse contrepoids au Mercosur, qui constitue actuellement la zone économique la plus étendue, la plus peuplée, la plus puissante économiquement et la plus intégrée de la région.

Avec 210 millions de consommateurs (35% de la population de l'Amérique latine), un produit intérieur brut combiné de 2.010 milliards de dollars, ce qui en fait la huitième économie mondiale, la zone qui affiche un rythme de croissance annuel de 4 à 5% ambitionne de développer ses relations d'affaires non seulement au niveau interrégional mais également au niveau mondial, et plus particulièrement vers l'Asie. «Avec l'Amérique latine, c'est la seule partie du monde à être en forte expansion» souligne M. Ildefonso Guajardo Villareal, ministre mexicain de l'Economie, venu présenter le projet, à l'occasion de la conférence organisée le 29 mai dernier à Paris par le cercle France-Amériques et le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, dont M. Charles-Henry Chenut, responsable de la commission ouverte franco-brésilienne du Barreau de Paris, préside la Commission Amérique latine et Caraïbes (« L'Alliance du Pacifique, de nouveaux relais de croissance pour les entreprises françaises »).

L'organisation de cette conférence était d'autant plus opportune que la France venait de se voir accorder une semaine auparavant à l'unanimité le statut d'observateur auprès de l'Alliance du Pacifique, lors du sommet de Cali, en Colombie.

En effet, cette organisation suscite depuis sa fondation un intérêt certain. Le nombre d'États ayant sollicité le statut d'observateur auprès de celle-ci ou aspirant à en devenir membre en est la preuve la plus évidente.

Le succès de l'Alliance s'explique bien entendu par le dynamisme des économies des États qui la composent et par son caractère novateur.

C'est donc avec le plus grand intérêt que la France a suivi la mise en place de cet espace d'intégration régionale. Convaincue que l'Alliance du Pacifique favorisera un développement économique et social durable, la France partage également les principes et objectifs sur lesquels repose cette organisation.

La France, en demandant le statut d'observateur a souhaité mettre trois domaines en valeur :

- sur le plan politique : depuis mai 2012, la France a effectué au total 38 déplacements en Amérique latine. Des rencontres de haut niveau ont donc eu lieu avec les quatre présidents des États membres de l'Alliance ;

- sur le plan culturel et éducatif : la promotion des échanges humains et des compétences entre l'Amérique latine et la France est primordiale. De plus en plus de Français s'installent en Amérique latine. A l'inverse, la France est le troisième pays d'accueil des étudiants latino-américains hors de ce continent ;

- sur le plan économique, les deux continents entretiennent des relations privilégiées, notamment grâce aux accords conclus entre les États de l'Alliance, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. L'Europe est ainsi le premier partenaire de l'Amérique latine en matière d'investissements. La France contribue de manière importante aux liens entre les deux régions, puisque ses investissements directs étrangers en Amérique latine se sont élevés à près de 4,9 milliards d'euros en 2010.

L'Amérique latine et ses quatre économies dynamiques constituent donc un terrain privilégié pour la diplomatie économique voulue par les autorités françaises. Les entreprises françaises, représentées en nombre aujourd'hui, sont tout à fait capables de répondre aux besoins des sociétés latino-américaines en termes d'infrastructures, d'automobiles, de matériels de transport, d'énergie, de grande distribution et de biens de consommation.

En phase de finalisation ces prochaines semaines, le temps que le Mexique adapte ses lois, 90% du commerce de l'Alliance du Pacifique sera libéralisé. Seules les taxes seront maintenues quelque temps, sur des produits sensibles comme le café, les bananes et certains produits agroalimentaires. Tous les secteurs sont concernés.

Les habitants des quatre pays membres n'auront plus besoin de visas.

Les quatre États prévoient également d'ouvrir ensemble des ambassades dans les pays où ils ne sont pas encore représentés et de procéder à des opérations de promotion communes.

Le rapprochement des quatre places boursières de Mexico, de Santiago, de Lima et de Bogota est aussi dans la liste des projets.

Ainsi, en dépit de son poids qui en fait le troisième marché du monde derrière l'Union européenne et l'Aléna, le Mercosur semble se trouver le premier déstabilisé par l'Alliance du Pacifique.

Pour souligner l'importance des relations franco-latino-américaines, une journée de l'Amérique latine et des Caraïbes a été instaurée en 2011 par le Sénat et célébrée pour la première fois le 31 mai 2011. Celle-ci a d'ailleurs été le motif de la réunion de la commission ouverte Amérique latine le 28 mai dernier. A cette occasion, M. Sergio Coronado, député des Français à l'étranger Amérique latine – Caraïbes a affirmé le besoin et l'opportunité pour la France de suivre de plus près l'activité économique et politique au sein de cette zone.